



ADDENDUM # 1

Date : Le 23 mai 2017

Projet: Revêtement de mur de clinique de chevaux

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Modification #1:

AJOUTER :

Exigences Générales, Section 010050

- 1.1.1.2 L'entrepreneur doit modifier le grand cadre de la porte coulissante et/ou la quincaillerie coulissante pour s'assurer que les nouveaux panneaux en fibre de verre renforcé peuvent être installés sur le devant de la porte comme spécifié.

- 1.1.1.3 Tous les équipements électriques nécessitant une déconnexion et une réinstallation doivent être effectués par un électricien agréé. Une fois que tous les panneaux en fibre de verre renforcé ont été installés et que les appareils électriques ont été réinstallés, l'entrepreneur doit avoir le travail inspecté par l'Office de la sécurité des installations électriques avec un certificat d'inspection de sécurité électrique.

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.